

LA VOITURE PARTAGEE



Que ce soit par soucis pour l'environnement, par engagement citoyen ou pour tout simplement pour raison économique partager sa voiture n'a jamais été aussi facile grâce aux plateformes numériques. Ces dernières identifient les correspondances qui « matchent » et prennent en charge la procédure de réservation, la gestion des paiements et des litiges éventuels et surtout l'assurance spécifique durant le temps du partage. La plateforme prélève juste un pourcentage sur le montant de la transaction.

Le covoiturage : le propriétaire de la voiture est le conducteur et un ou plusieurs passagers covoitureurs partagent tout ou partie de son trajet.

Voici une suggestion de plateforme d'autopartage entre particuliers disponibles en Belgique :

- Blablacar : <https://www.fr.blablacar.be/>